



# Le canard Sudiste

LE JOURNAL SYNDICAL DE SUD ASSURANCE IDF

**SOMMAIRE :**

- Les conséquences néfastes de l'ANI les clauses de recommandation menacent 40000 emplois dans l'assurance.
- Un accord génération à la Matmut imparfait
- Les négociations salariales difficiles à Groupama
- Le PSE à Gras Savoye, environ 180 licenciements
- Pour une vraie révolution fiscale et une redistribution des richesses
- La position de la Cour de Cassation sur la période d'essai d'un CDI précédé d'un ou plusieurs CDD;

**DANS CE NUMÉRO :**

Contrat génération Matmut	2
Négociations salariales GROUPAMA	2
PSE GRAS SAVOYE	3
Pour une vraie révolution fiscale	4
Sud Assurance	6
Jurisprudence	6

## 40 000 EMPLOIS MENACES DANS L'ASSURANCE

Conséquence néfaste de l'ANI, la mutuelle pour tous n'est décidément pas une avancée sociale pour tous.

Après leur rejet par le Conseil constitutionnel, les clauses de désignation reviennent sous le nom de clause de recommandation dans un amendement proposé dans le budget de la sécurité sociale 2014 qui prévoit d'inciter toutes les entreprises d'un même secteur à prendre la même complémentaire santé pour tous les salariés.

Si les partenaires sociaux désignent une mutuelle, toutes les entreprises de la branche devront prendre la même sous peine de voir leur taxe sur les complémentaires santé passer de 8 % à 20 %.

Les petites compagnies d'assurance, les courtiers, les agents généraux n'ont pas les moyens de couvrir tout un secteur d'activité et les mutuelles vont perdre les clients qui avaient des contrats individuels.

Avec cet amendement l'état

veut imposer les grosses machines capitalistes type AXA, GENERALI et autres...



Manifestation du 12 novembre à PARIS

Avec cet amendement ce sont environ 1 500 petites compagnies d'assurances et 40 000 emplois qui sont menacés.

C'est comme si on nous imposait d'acheter du pain uniquement dans la grande distribution, cela détruirait des milliers d'emplois chez les artisans.

Les courtiers, les agents généraux et les salariés des petites compagnies d'assurance, constitué en association « les abeilles » au bonnet jaune ont manifesté le 12 novembre à Quimper et à Paris devant le

Sénat.

Pour autant ces actions ne relèvent d'un mouvement social de salariés.

Les employeurs complices et acteurs des politiques néolibérales depuis des années sont aux commandes et se servent des salariés (qu'ils licencieront peut être, quand même, plus tard ?) pour préserver leur « liberté d'entreprendre » (SIC Pierre Gattaz, Président du Medef dans l'Argus de l'assurance du 13 novembre 2013).

Pour permettre aux salariés de se retrouver, pour faire valoir leurs exigences de salariés, pour s'opposer à la casse sociale :

Une organisation syndicale de salariés de l'assurance :

**SUD ASSURANCE**

**Rejoignez-nous !**

## MATMUT : ACCORD GENERATION

Le 8 octobre 2013, l'ensemble des organisations syndicales représentatives Matmut ont signé l'accord relatif à l'insertion des jeunes dans l'emploi, au recrutement et maintien des salariés âgés dans l'emploi et à la transmission des savoirs et des compétences.

Cet accord permet à la Matmut de se mettre en conformité avec la loi du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération dans les délais imposés et d'éviter les pénalités.

Mais concrètement pour les salariés ?

Un accord de plus qui n'apporte pas grand-chose de plus !

Cet accord ne fait qu'officialiser des pratiques déjà en cours depuis de nombreuses années :

- journée d'intégration des jeunes embauchées,
- Remise d'un livret d'accueil,
- Parcours de formation jeune embauché, Le développement de l'alternance,

- Formation « préparation à la retraite »,

Pour le reste, cet accord n'est qu'un regroupement dans un seul et même accord de dispositions existants déjà dans d'autres accords d'entreprise;

Ce nouvel accord n'est qu'un simple copier/coller de l'accord sénior et de l'accord temps partiel en ce qui concerne :

- l'entretien de seconde partie de carrière, qui nous le savons tous n'a jamais été respecté et jamais été suivi d'effet,

- la priorité à la formation accordée aux salariés âgés,

- l'aménagement du temps de travail des salariés âgés par le recours du temps de travail à temps partiel

Quelques avancées concrètes cependant qui ont pu motiver la signature de l'ensemble des organisations syndicales représentatives :

- l'engagement d'embaucher au moins 78 jeunes en CDI pendant la durée de l'accord soit entre le 1er novembre

2013 et le 1er novembre 2016

- La reconnaissance du statut de tuteur

- L'engagement de maintenir au moins 78 collaborateurs âgés dans l'emploi pendant la durée de l'accord, soit entre le 1er novembre 2013 et le 1er novembre 2016.

- Congé anniversaire : 20 jours de congés supplémentaires l'année des 40 ans d'ancienneté à la Matmut

Cependant, contrairement à l'esprit de la loi, aucun engagement n'est pris concernant :

- l'embauche de salariés de plus de 57 ans alors que l'âge de la retraite ne cesse de reculer

- La pénibilité et la lassitude au travail

Pour Sud Matmut même si le volet embauche des jeunes n'est pas négligeable et justifie une signature, cet accord n'est pas suffisant et ne prend pas en compte toutes les composantes de la problématique du partage du travail, des compétences et du savoir.

*« Engagement d'embaucher au moins 78 jeunes en CDI entre le 1er novembre 2013 et le 1er novembre 2016 »*

## GROUPAMA : NÉGOCIATIONS SALARIALES



Le 8 octobre dernier, la direction a indiqué aux organisations syndicales qu'il n'y aurait pas d'augmentation collective au sein du pôle mutualiste, autrement dit au sein des caisses régionales, Groupama SA et Groupama Supports et Services (G2S).

Une décision difficile à accepter pour les syndicats alors que Groupama annonçait, il y a deux mois, avoir renoué avec les bénéficiaires.

Outre la vente de plusieurs filiales, le groupe a ainsi lancé, entre juillet 2012 et mai 2013, cinq plans de départs



départs volontaires, concernant au final plus de 800 collaborateurs.

Depuis trois ans, les commissions nationales de négociations (CNN) au sein du pôle mutualiste se sont toujours soldées par des décisions unilatérales de la direction.

Les syndicats Groupama refusent que la revalorisation salariale collective garantie proposé au niveau national soit de ZERO.

Ils réclament une augmentation significative. A cet effet, ils revendiquent une augmentation minimum de 2,50

% du salaire de fonction avec un minimum de 65 € mensuel (845€/an)

Les syndicats de Groupama ont appelé à un rassemblement, le 31 octobre, devant le siège du groupe mutualiste afin de protester contre l'absence de revalorisation salariale proposée par la direction pour 2014 et une pétition des salariés est publiée sur internet.

## GRAS SAVOYE : PSE

A l'issue du comité central de l'UES Gras Savoye du 13 septembre, quatre organisations syndicales (CFE-CGE, CFDT, CGT et CFTC) ont signé un accord portant sur les mesures sociales d'accompagnement du plan de réorganisation stratégique du courtier parisien.

Six mois après l'annonce du PSE, la signature de cet accord de méthode signifie que le PSE va désormais être déployé. Concrètement, il devrait être engagé à partir du 25 octobre. C'est en tout cas ce que précise le calendrier fixé dans l'accord de méthode.

Si les syndicats ont signé c'est parce que la direction a procédé à quelques avancées. «Les primes récurrentes (à savoir les primes à la performance, des primes sur objectif et des primes commerciales) sont notamment comprises dans le calcul de l'indemnité préjudicielle. Un budget de formation de un million d'euros a été qui devrait permettre de financer des actions favorisant la mobilité interne et le redéploiement des salariés

Lorsque le 12 et 13 mars, la direction de Gras Savoye a présenté aux partenaires sociaux son projet de PSE, celui-

ci devait se traduire par la suppression de 291 postes et la création de 57 nouveaux. Depuis cette date, les chiffres ont été revus à la baisse. Le nombre de départs contraints devrait finalement être sensiblement inférieur à 180. Le site d'Aix-les-Bains, qui devait fermer ses portes, serait finalement maintenu.

« Le nombre de départs contraints devrait finalement être sensiblement inférieur à 180. »



## POUR UNE VRAIE REVOLUTION FISCALE ET UNE REDISTRIBUTION DES RICHESSES

Les médias se font l'écho d'un « ras-le-bol » fiscal qui gagnerait l'ensemble de la population. Derrière ce terme, on retrouve, mis dans le même sac : des patrons qui se plaignent toujours d'être « asphyxiés par les charges », des représentants des gros agriculteurs, des chefs de grandes ou de petites entreprises, des patrons de start-up (les « pigeons »), mais aussi des salarié-es, des chômeur/chômeuses et des retraité-es.

*« La TVA touche proportionnellement plus les personnes les moins riches. »*

**Est-ce à dire que tous auraient des revendications et des intérêts communs en matière de fiscalité ?**

**Nous ne le pensons pas. Alors essayons d'y voir plus clair sur ces questions !**

Depuis 25 ans, les gouvernements successifs ont baissé les impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) dans un contexte européen, mis en place et accepté par ces gouvernements, fait de dumping social et fiscal. Les niches fiscales

(coût : 150 milliards par an) permettent toujours à certains contribuables (notamment les plus aisés) de réduire fortement leurs impôts, voire de ne pas en payer du tout !

Ces baisses d'impôts ont diminué les recettes de l'Etat. A cela s'est ajouté le choix fait par l'Union européenne et le gouvernement de poursuivre la « réduction des déficits publics » à tout prix et de rembourser la dette publique contractée auprès des spéculateurs : ceux-ci prêtent aux Etats à des taux nettement plus élevés que ne le faisaient les banques centrales qui ont désormais interdiction de le faire !

L'impact de la crise depuis 2008 et l'augmentation du chômage ont aussi contribué à diminuer les recettes du budget de l'Etat et celles de la Sécurité sociale...

**C'est dans ce contexte que le candidat François Hollande s'était engagé à mettre en œuvre une vraie réforme fiscale, avec l'ambition d'une plus grande justice fiscale... Un an et demi après son élection, sur cette question comme sur d'autres, nous attendons toujours le changement promis !**

► Les choix de ce gouvernement, repris dans le projet de budget 2014, s'inscrivent dans ce renoncement. Ils confirment l'augmentation des impôts du plus grand

nombre pour équilibrer le budget en refusant de s'attaquer aux plus riches.

► L'augmentation de la TVA au 1er janvier symbolise cette orientation. Cet impôt indirect est particulièrement injuste : il touche proportionnellement plus les personnes les moins riches. Cette augmentation vise à compenser, entre autres, le cadeau de 20 milliards d'euros fait aux entreprises au titre de la « compétitivité », sans aucun contrôle ni contrepartie en matière d'emploi.

► La taxe des entreprises sur « l'excédent brut d'exploitation » qui était prévue a été annulée et remplacée par une petite surtaxe de l'impôt sur les sociétés qui rapportera moins d'argent et pénalisera plus les petites entreprises que les grands groupes !

► Les mesures de défiscalisation de l'immobilier (Loi Dufflot) sont coûteuses pour les finances publiques et ne favorisent en rien le logement des plus modestes.

► La fameuse taxe à 75% n'est qu'un mécanisme temporaire... même si elle fait couler beaucoup d'encre !

► L'écotaxe, qui était une mauvaise réponse à une vraie nécessité (financer la transition écologique) a été « suspendue » mais sans déboucher sur une politique claire de financement de la transition écologique.



► La fiscalité locale reste profondément injuste : inégalités importantes selon la ville de résidence, des bases d'imposition du foncier qui n'ont pas été revues depuis 1970.

► La fraude fiscale est estimée en France entre 60 et 80 milliards d'euros chaque année : le gouvernement manque vraiment d'ambition puisqu'il se fixe comme objectif d'en récupérer seulement 2 milliards en 2014 ! Pour lutter efficacement contre ce fléau, il faudrait supprimer le « verrou » de l'administration de Bercy, seule à pouvoir décider des poursuites, et arrêter de supprimer des emplois utiles à la lutte contre la fraude.

► Le MEDEF revendique moins d'impôts au nom de tous les patrons : il faut pourtant rappeler que si l'impôt sur les sociétés est officiellement de 33 %, il est dans les faits, par le biais des niches fiscales et autres déductions, payé à hauteur de 27 % par les PME et 8 % par les grands groupes !

Les choix budgétaires actuels s'inscrivent dans des politiques d'austérité et font la part belle aux exigences du MEDEF et des plus riches

La majorité de la population comprend que la fiscalité sous toutes ses formes augmente pour elle, qu'elle est injuste, que les services publics (qui devraient être une des contreparties du paiement de l'impôt) se dégradent et que la priorité à l'emploi qui devait justifier quelques sacrifices ne donne aucun résultat. Au contraire chômage, fermetures d'entreprises, restructurations et précarité sont le lot quotidien de beaucoup...

Les impôts devraient correspondre à la mise en commun d'une partie de nos revenus pour financer les besoins collectifs en matière d'éducation, de justice, de santé, de transports, de sécurité, d'aménagement du territoire, de logement. Mais la manière dont l'Etat utilise ces sommes, les

choix politiques qui sont faits, servent trop souvent le système en place et sont contraires aux intérêts de la grande majorité de la population.

Il est normal de protester contre les hausses d'impôts quand on voit que l'intérêt collectif, l'utilité sociale ou la transition écologique sont loin d'être les priorités dans l'utilisation des sommes collectées.

Il y a effectivement de quoi être en colère ! Mais ne laissons pas récupérer cette colère par des gens avec qui nous n'avons aucun intérêt en commun !

Le MEDEF prône moins d'impôts pour les entreprises. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que cela signifie plus d'impôts pour les ménages (notamment par la TVA), mais aussi moins de dépenses publiques, moins de protection sociale, moins de services publics et de fonctionnaires...

Alors oui il serait grand temps de mettre en route une ambitieuse réforme fiscale qui vise à plus de justice et à réduire les inégalités de revenus de plus en plus importantes dans notre pays ! La question de l'impôt s'intègre dans celle du partage des richesses.

Cela passe notamment par :

- l'amélioration de la progressivité de l'impôt sur le revenu, par une augmentation du nombre de tranches et la création de tranches supérieures plus lourdement imposées ;
- l'imposition de tous les revenus du capital comme ceux du travail au barème progressif ;
- le fait de rendre la CSG (Contribution sociale généralisée) progressive comme l'impôt sur le revenu et non plus proportionnelle ;
- une refonte de la fiscalité locale prenant en compte la valeur locative réelle modulée en fonction de la situation financière des ménages pour éviter les effets pervers liés aux variations des marchés immobiliers ;
- la suppression des niches fiscales

(impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés) qui n'ont pas un caractère social ; il faut en finir avec un système dérogatoire, injuste, opaque et complexe ;

- la mise en place d'un taux de TVA à 0% pour les produits de première nécessité et les consommations de base (comme l'énergie ou l'eau), avec un contrôle des prix ;
- une lutte efficace contre la fraude fiscale, et particulièrement celle des grands groupes qui accaparent une part de plus en plus importante de la richesse produite tout en ne payant pas ou très peu d'impôt grâce à un laxisme complice des gouvernements vis-à-vis du dumping fiscal et des paradis fiscaux.



Ces mesures permettraient de faire davantage payer ceux qui en ont les moyens dans un sens de justice. Elles redonneraient les moyens à la collectivité d'améliorer les services publics et de mettre en œuvre des politiques réellement tournées vers l'emploi, répondant aux urgences sociales et à la nécessité d'une véritable transition écologique.

C'est à ces exigences que le gouvernement doit répondre ! Alors OUI, il faut une VRAIE REVOLUTION FISCALE mais PAS CELLE du MEDEF dont les intérêts n'ont rien à voir avec ceux des salarié-es, chômeurs/euses, précaires et retraité-es !

Retrouvez-nous sur le web :  
<http://sud-assurance.wifeo.com>



S U D A S S U R A N C E I D F

144 Bd de la Villette  
75019 PARIS

Téléphone : 06 66 75 97 84  
Télécopie : 01 73 79 48 90  
Messagerie : [sud.assurance@gmail.com](mailto:sud.assurance@gmail.com)



Le Syndicat Sud Assurance idf vise à regrouper les Salarié(e)s des Compagnies d'Assurances, Mutuelles d'Assurances, des Cabinets de Courtage d'Assurances, des Agents Généraux de l'Assurance, et les Retraités de l'Assurance dont l'entreprise a son siège social en Ile de France ou dispose d'au moins une entité (établissement, agence, etc) en Ile de France. Le syndicat est membre de Solidaires Paris.

Il se définit comme Syndicat de Lutte et de contre-pouvoir, ne s'arrêtant pas à la porte des entreprises, mais impliqué dans la vie économique et sociale.

SOLIDAIRES entend lier :

- La défense des salariés,
- La transformation de la Société,
- L'émancipation des individus afin qu'ils puissent penser et agir sur leur environnement de travail et être acteurs de leurs vies.

## PÉRIODE D'ESSAI DU CDI : DEDUCTION DES CDD

Lorsqu'un salarié a été, au terme de son CDD, engagé en CDI, la durée du ou des contrats à durée indéterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.

Confirmant une solution déjà admise en 2006 (Cass. Soc 31/01/2006 n° 04-46.782, D) la Cour de cassation réaffirme dans un arrêt du 9 octobre 2013 qu'une période d'essai peut être prévue dans un CDI succédant à un ou plusieurs CDD, quand bien même les différents contrats portaient sur le même poste, mais que cette période d'essai doit être réduite de la durée totale du ou des CDD antérieurs, et non du seul CDD précédent l'embauche.

Par ailleurs, elle admet que cette règle puisse s'appliquer y compris lorsque les CDD portant sur un même emploi sont séparés par une brève interruption, de même lorsque le CDI ne succède pas immédiatement au dernier CDD.

Reste à savoir quelle sera la durée maximale d'interruption tolérée.

